

Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 110 (2012)
Heft: 9

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lila Sonderman

Petit abécédaire cocasse des prénoms originaux

Récits d'une sage-femme

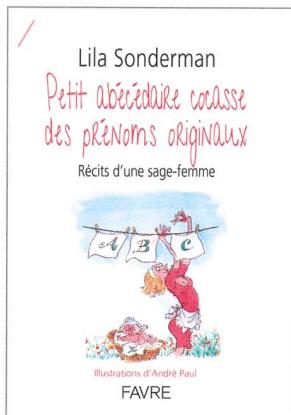
Favre, 2012.

Illustrations d'André Paul

ISBN = 2-82891289.2

Après les deux premiers tomes des «Joyeuses tribulations d'une sage-femme», revoici Olivia Manderson, alias Lila Sonderman, avec le dernier d'une trilogie. Elle y raconte 26 petites histoires originales autour de la profession de sage-femme, de bébés et de leurs prénoms hors du commun. Emotions et rires garantis.

Commande directe chez l'auteure au prix de CHF. 20.– (au lieu de CHF. 26.– en librairie) par e-mail: olivia.manderson@



bluewin.ch. N'oubliez pas d'indiquer votre adresse postale exacte pour l'envoi.

Royaume-Uni

Sage-femme honorée par la Reine Elisabeth

Dans le cadre des festivités pour le 60^e anniversaire du règne d'Elisabeth, une sage-femme – Tina Lavender – a été décorée de l'ordre de l'Empire britannique.

Tina Lavender est ainsi honorée parce que, des années durant, elle s'est engagée intensivement en faveur des sages-femmes et pour la santé des femmes, aussi bien en Grande-Bretagne que dans plusieurs

pays africains. Tina Lavender est, entre autres, l'initiatrice du périodique «African Journal of Midwifery and Women's Health» qui est diffusé gratuitement aux sages-femmes africaines et qui est devenu pour celles-ci une source précieuse d'informations récentes sur la recherche et la science.

Pour en savoir davantage:
www.manchester.ac.uk/aboutus/news/display/?id=8402

Vendredi 2 novembre 2012

Journée nationale de vaccination contre la grippe

Ce jour-là, les médecins de premier recours proposeront la vaccination contre la grippe en libre accès à leur cabinet, c'est-à-dire sans rendez-vous préalable, à un prix forfaitaire et sur une base de libre consentement.

Depuis sa mise en œuvre en 2004, la Journée de vaccination contre la grippe a pris place dans la tradition:

- environ 2/3 des cabinets de médecins de premier recours y participent chaque année;

- une enquête Demoscope, effectuée en décembre 2009, révèle que 70% de la population connaît la Journée nationale de vaccination contre la grippe, et que un quart des personnes interrogées déclare que la Journée les a incitées à la vaccination.

Diagnostic préimplantatoire

Autorisé dans un cadre strict

Il est prévu d'autoriser le diagnostic préimplantatoire (DPI) en l'assortissant de conditions strictes, énumérées dans la Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA), qui interdit ce procédé actuellement. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer les dispositions légales nécessaires ainsi que le message y relatif d'ici au printemps 2013.

Cette nouvelle approche nécessite notamment une modification de l'art. 119 de la Constitution fédérale (Cst.) relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain. Les amendements proposés ont reçu l'approbation des participants à la consultation. Ils définissent, sur la base du principe de la dignité humaine, les conditions devant être réunies pour que le DPI soit autorisé. Appliquer ce procédé hors de ce cadre sera punissable. Par DPI, on entend l'analyse génétique d'un embryon conçu hors du corps humain, effectuée avant l'implantation dans l'utérus de la mère. Le projet prévoit que les couples qui, du fait de leur prédisposition génétique, risquent de transmettre une maladie héréditaire grave à leur futur enfant, pourront recourir au DPI. Toute autre application du DPI reste interdite, comme le dépistage de la trisomie 21 ou la sélection de ce que l'on appelle un «bébé sauveur» en vue d'un don de tissu pour un frère ou une sœur malade. La règle dite des trois embryons

est en outre remplacée par celle des huit embryons dans le cas de l'application du DPI, offrant ainsi aux couples à risques génétiques les mêmes chances d'obtenir un embryon transférable que les couples ne présentant aucun risque génétique. Il sera donc possible, dans ce cas précis, de développer huit embryons in vitro au maximum par cycle. Il est également prévu de lever l'interdiction de conserver des embryons; ceux-ci pourront ainsi être implantés ultérieurement, le cas échéant.

Cette nouvelle approche permet de réduire le nombre de grossesses multiples, qui sont synonymes de risques pour la mère, comme pour les enfants. Ces deux nouveautés – la règle des huit embryons pour le DPI et l'autorisation générale de conserver les embryons – impliquent une modification de l'art. 119 Cst. relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain.

Source: Communiqué de presse OFSP du 28.6.2012.

core faites vacciner, afin de les rendre attentives à la protection contre la grippe et de les motiver à se faire vacciner.

Source: Communiqué de presse de la Fondation suisse pour le soutien à la médecine de premier secours.

Du 1^{er} au 7 octobre 2012

Semaine de l'allaitement maternel

Cette année, la semaine mondiale de l'allaitement maternel sera placée sous le thème «Allaiter – le meilleur aussi pour l'avenir». Du 1^{er} au 7 octobre 2012, l'accent sera mis sur les effets positifs que l'allaitement a pour la santé et pour l'environnement. La Fondation suisse pour la promotion de l'allaitement maternel organisera des manifestations dans plusieurs villes suisses et distribuera du matériel publicitaire. D'autres contributions et activités, organisées par des spécialistes, des organisations, des entreprises



et des personnes intéressées, sont les bienvenues.

Voir aussi: www.allaiter.ch

Année 2011

Les prénoms préférés

En Suisse romande, le prénom féminin Emma occupe le premier rang depuis 2004. Il est suivi en 2011 de Chloé et Lara. Chez les garçons, Gabriel est le numéro un du classement suivi de près par Noah et Nathan.

Source: OFS, 7.8.2012

Interruptions de grossesse

Les taux restent stables

En 2011, 11079 interruptions de grossesse ont été annoncées en Suisse. 4% d'entre elles concernent des femmes résidant à l'étranger.

Depuis 2004, le nombre d'interruptions de grossesse pratiquées chaque année en Suisse se maintient autour de 11 000, ce qui correspond à un taux compris entre 6,8 et 7 interruptions pour 1000 femmes entre 15 et 44 ans. En ne tenant compte que des femmes résidant en Suisse, ce taux se situe entre 6,5 et 6,8. Chez les 15–19 ans, le taux d'interruptions de grossesse est également resté identique à celui enregistré en 2010, soit 4,7 interruptions pour 1000 adolescentes (4,6

pour celles résidant en Suisse). Comme les années précédentes, moins de 1% des interventions concernent des jeunes femmes de moins de 16 ans. Le recours à la méthode chirurgicale continue de reculer au profit de la méthode médicamenteuse. En 2011, 64% des interruptions ont été effectuées grâce à la méthode médicamenteuse, contre 49% en 2004. Près de trois quarts des interventions ont lieu dans les 8 premières semaines de grossesse et 4% après 12 semaines. Plus de 9 fois sur 10, l'intervention est pratiquée dans le canton de domicile de la femme.

Source: Communiqué de presse de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) du 19.6.2012.

Nouvelles recommandations

L'apport en vitamine D varie selon la saison

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) recommande aux adultes de veiller, surtout en hiver, à avoir un apport suffisant en vitamine D. Cette recommandation est valable toute l'année pour les personnes âgées et les enfants en bas âge. Une nouvelle étude montre que cette carence peut survenir en particulier durant la période hivernale. La vitamine D est essentielle pour stimuler une formation osseuse saine; elle est produite grâce à la lumière naturelle du soleil.

L'étude de l'OFSP menée sur environ 1400 personnes âgées de 15 ans et plus montre qu'en Suisse, l'apport en vitamine D varie selon la saison. Durant la période estivale (juin – septembre), 80% de la population bénéficie d'un apport suffisant. Pendant la phase hivernale (décembre – mars), plus de 60% présente une carence en vitamine D due à une plus faible exposition au soleil.

L'OFSP recommande de sortir quotidiennement au grand air durant l'été pendant de courtes périodes. En cas d'exposition prolongée au soleil, il faut évidemment se protéger pour éviter notamment les coups de soleil. Ces conseils se fondent sur les conclusions du rapport d'experts rédigé par la Commission fédérale de l'alimentation sur mandat de l'OFSP et sur les recommandations qu'elle a élaborées pour les différents groupes de la population.

En hiver, pour les personnes entre trois et 60 ans, l'apport complémentaire en vitamine D devrait être assuré par l'alimentation. Cela suppose de

consommer davantage d'aliments riches en vitamine D, comme le saumon et les œufs, ou enrichis en vitamine D. Pour les enfants en bas âge, les personnes âgées et les femmes enceintes ou qui allaitent, des mesures supplémentaires s'imposent. Des suppléments de vitamine D à prendre toute l'année sont recommandés pour les enfants de moins de trois ans. Quant aux personnes âgées et aux femmes enceintes ou qui allaitent, il est important qu'elles mettent au clair avec leur médecin si elles ont besoin de prendre des suppléments ou non.

La vitamine D, liposoluble, est synthétisée par notre peau grâce au rayonnement solaire. Elle favorise l'absorption du calcium par l'intestin ainsi que son dépôt dans les os, ce qui est essentiel pour une formation osseuse et dentaire saine. Une carence en vitamine D peut conduire, entre autres, à un trouble de la formation des os et favoriser l'ostéoporose.

Source: Communiqué de presse de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) du 20.6.2012.

«Pour une caisse publique d'assurance-maladie»

L'initiative populaire fédérale a abouti

L'initiative populaire fédérale «Pour une caisse publique d'assurance-maladie», déposée le 23 mai 2012, a formellement abouti. La Chancellerie fédérale a constaté, après vérification, que 115 841 des 116 594 signatures déposées sont valables.

Source: www.news.admin.ch